

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
Publique

Sous matière : Marchés
Publics

Séance du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2010
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**MARCHE A BONS DE
COMMANDE DE
PRESTATIONS DE
SERVICE DE
TRANSPORTS
D'ENFANTS ET DU
PERSONNEL
ACCOMPAGNANT
POUR LES ALSH ET
LA RESTAURATION
SCOLAIRE**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne,
BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard, BATIGNE Brigitte, TIRAND
Jean, ZAMAÏ Giovanni, GRIMAUD Gérard, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel,
HERRAÏZ Nadine, RUIZ Martine, VERDIN Sylvie, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor,
RUIZ Patricia, ANTOINE Lucie, IMBERT Jean François, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean
DE Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à M. MAUGARD Patrick
M. TAURINES André donne procuration à M. GARRIGUES Michel
M. ALBAREL Frédéric donne procuration à M. ZAMAI Giovanni
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean Claude

Empêché : M. ROUVIERE Gérard

Secrétaire : Mme HERRAIZ Nadine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville a instauré il y a trois ans
un marché public pour le transport d'enfants et du personnel accompagnant au
bénéfice des services enfance jeunesse et affaires scolaires.

Un marché commun avait donc été mis en place pour l'ensemble des deux services et
présentait divers lots en fonction des types de besoin dont certains pouvaient être
communs aux deux activités. Ce montage a induit à certains moments quelques
difficultés notamment dans le respect des seuils, s'agissant d'un marché à bons de
commande. De plus, certaines activités nouvelles ont du être prises en compte. Ceci
a eu pour conséquence la mise en place d'un marché complémentaire.

L'ensemble de ces marchés venant à expiration au 31 décembre prochain et compte
tenu de l'expérience de ces trois dernières années, il est souhaitable de poursuivre
ce type de prestations en les adaptant aux circonstances et actions nouvelles.

En conséquence, Monsieur le Maire propose la mise en place de deux marchés
distincts pour chacun des deux services municipaux : le service affaires scolaires
d'une part et le service enfance jeunesse d'autre part pour une durée de trois ans à
compter du 1^{er} janvier 2011 comportant une durée ferme d'un an suivie
éventuellement de deux reconductions annuelles expresses d'une durée similaire de
un an.

La nouvelle répartition des marchés se présentera comme suit :

Un marché de services spécifique au transport scolaire pour la desserte du restaurant l'arc en ciel.

Ce marché sera à bons de commande comportant un maximum global de 130 000 € HT. Ce marché présente une régularité et une prévisibilité quantifiable en raison de la régularité de son exécution.

- Un marché de prestations de services de transport d'enfants dédié au service enfance et jeunesse lié aux activités générées par les ALSH. Ce marché est un marché à bons de commande comportant un minimum global de 5 000 € HT et un maximum global de 150 000 € HT pour l'ensemble des lots. Ce marché comporte deux lots :
 - o Lot n°01 : prestations quantifiables et identifiables :
 - Poste 1 : Transport d'enfants à destination du restaurant arc en ciel. Il s'agit de prestations intra muros récurrentes, identifiables et quantifiables à l'année.
 - Poste 2 : festival de théâtre des jeunes se déroulant fin mai pour une durée de 3 jours. Il s'agit de prestations ponctuelles identifiables et quantifiables
 - Poste 3 : transport d'enfants au centre aéré Dominique Arata, commune des Brunels. Il s'agit de prestations extra muros récurrentes, identifiables et quantifiables (période des vacances scolaires d'été)
 - o Lot °2 : prestations ponctuelles, non identifiables, non quantifiables concernant des prestations extra et/ou intra muros. Il s'agit de sorties de groupes d'enfants dans le cadre de vacances neige par exemple, activités sportives extérieures, sorties extra scolaires, étrier du Lauragais etc....

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation des programmes présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE


APPROUVE les programmes et la répartition des prestations de services comme décrits ci-dessus.

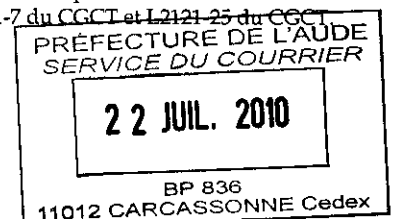
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT

CASTELNAUDARY, le 19 juillet 2010

Ampliation faite le : 26 JUIL. 2010
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 22 JUIL. 2010
Par publication le : 21 JUIL. 2010
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Le Maire,




Erick MAUGARD